DEPARTEMENT du LOT Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 31/07/2018 Secrétaire de séance : Mme GUITOU

Date de convocation : 26/07//2018

<u>Présents</u>: Mmes POIGNET, GUITOU

Mrs BLADIER, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, BERNARD, LE GOFF

Procurations: Mme NICKET procuration à Mr GARRIGOU

Mr MOURA procuration à Mr DELVERT

Absents: Mme FRAYSSE, Mr MARIAGE, Mr DIAZ

Excusé: Mme ROUDIER

Ordre du jour :

> Election du secrétaire de séance.

- > Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2018.
- > Délibération renouvellement contrats assurances.
- > Convention mise à disposition du personnel.
- Présentation devis panneaux « dénomination des voies » et « barrières de sécurité »
- > Délibération création et suppression de poste.
- > Affectation don.
- > Délibération modification budgétaire.
- > Questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2018.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents du conseil municipal.

Monsieur Le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

Motion pour acceptation du Fond de Concours de CAUVALDOR.

Délibération renouvellement contrats assurances.

Mr le Maire informe les membres du conseil que nos contrats d'assurance souscrits auprès de la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance de Collectivité Locales) arrivent à leur terme à la fin de cette année.

Mr le maire a reçu les représentants de cette compagnie d'assurance afin de faire le point sur l'ensemble des contrats et des évolutions possibles. Lors de cette entrevue, il a été constaté des erreurs portant sur des qualifications ou sur des surfaces de certains de nos bâtiments.

Ces évolutions tarifaires vont permettre une baisse sensible de notre charge annuelle en matière de couverture assurance, Mr le maire propose d'améliorer notre protection en souscrivant une assurance couvrant les élus et l'ensemble du personnel communal lors de déplacement professionnel avec leur véhicule personnel.

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal cette étude personnalisée de SMACL Assurances, établie sur la base des informations communiquées et qui présente les garanties et options souhaitées.

Les différentes offres de contrat :

Contrat auto collaborateurs : 348.67€ TTC / an
Contrat véhicules à moteur : 1 237.39€ TTC / an
Contrat dommages aux biens : 3 034.43€ TTC / an
Contrat protection fonctionnelle : 119.97 € TTC / an
Contrat protection juridique : 305.93€ TTC / an

Contrat responsabilité : 859.92€ TTC / an

• TOTAL: 5 906.31€

•

Mr le maire rappelle que la cotisation pour l'année 2018 s'élève au montant de 7 562.53 € TTC Monsieur le Maire propose de valider ces propositions telles qu'elles ont été énoncées, avec date d'effet au 01 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024. Quant au contrat auto collaborateurs, il sera mis en place en date du 06 août 2018 avec une cotisation prorata-temporis s'élevant à 144.89€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Convention mise à disposition du personnel.

Mr le Maire rappelle que suite à la création de CAUVALDOR, des compétences ont été transférées à celle-ci par les communes ayant pour conséquence un transfert de personnel soit à titre définitif ou partiellement. Cependant en fonction des charges d'activité des différents services et ou des communes, il peut être nécessaire de faire appel à une mutualisation des personnels de manière plus soutenue.

Afin de faciliter la mise à disposition entre les communes et CAUVALDOR et des services annexes, Mr le Président de CAUVALDOR propose de signer une convention pour la mise à disposition des agents.pouvant être partagés de façon:

Ascendantes (de commune vers communauté)

Descendantes (de communauté vers communes)

Tranversales (avec des établissements rattachés)

Cette convention précise les conditions de mise à disposition des personnels. Les informations relatives aux agents concernés, aux missions confiées et aux modalités pratiques. L'accord écrit de l'agent ainsi qu'un arrêté de mise à disposition compléteront cette procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Présentation devis « panneaux des voies » et « barrière de sécurité ».

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que le projet de dénomination des rues, voies et places publiques est en phase terminale, il est nécessaire d'acquérir les panneaux de rues et numéros des habitations.

Monsieur le Maire présente les différents devis :

N°ordre	NOM DES ENTREPRISES	MONTANT HT	REPRISE TTC
1	Entreprise COMAT & VALCO	7 591.00 €	9 109.20 €
2	Entreprise SEDI	10 015.95 €	12 019.14 €
3	Entreprise SIGNAUX GIROD	7 535.40 €	9 042.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION, 9 POUR décide de choisir l'entreprise SIGNAUD GIROD au prix de 7 535.40 € euros HT,

Les membres du conseil municipal valident le devis de Signaux Girod par rapport au délai de livraison qui est plus court.

Rambarde pour sécuriser le muret devant la sortie de l'église.

Mr Delvert a demandé à SEMOTUB un devis pour une rambarde en acier et une variante avec de l'aluminium; la variante acier semble plus résistante dans la durée.

Ce devis est proposé pour un montant de 2071 euro HT.

Les membres du conseil valident à l'unanimité ce devis.

Délibération création et suppression de postes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 juin 2018,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de 3 postes pour permettre des avancements de grades :

- un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe, temps partiel soit 23 heures/semaine.
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, à temps complet.
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, temps partiel, soit 12 heures/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois, et d'ouvrir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges qui seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

Motion pour fond de concours de CAUVALDOR.

Mr le maire rappelle le plan de financement concernant les travaux de remise aux normes des vestiaires du Stade de Lanzac et les différentes subventions demandées. La région OCCITANIE nous a confirmé le montant octroyé et nous sommes toujours en attente de la réponse du département. Ces subventions sont conditionnées par l'obtention d'un fonds de concours de la communauté de commune CAUVALDOR.

En date du 10 juillet 2018, cette dernière nous a accordé lors de son conseil communautaire un fonds de concours d'un montant de 14 839.95€ pour ce projet.

Il nous est rappelé les règles pour prétendre à ce fonds de concours:

- 1- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- 2- Le montant total des fonds de concours ne peut accéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
- 3- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'accepter le fonds de concours à hauteur de 14 839.95€, montant plafond
- De rappeler le plan de financement comme suit :

•	Région	9 700.00€
•	Département	11 129.96 €
•	CAUVALDOR	14 839.95 €
•	Commune	38 529.84 €

- D'acter que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée hors subventions par la commune Maître d'ouvrage

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, les propositions énoncées par Monsieur le Maire.

Affectation don.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que M. BOISSON Laurent, domicilié à SOUILLAC a fait un don à la commune de la somme de 200€. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

Monsieur le Maire propose d'affecter le montant de ce don à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus, et donne délégation à Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires afin que cette somme soit affectée au budget de la commune.

Délibération modification budgétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		RECETTES	DÉPENSES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		4197.00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics		-4197.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses.

 Projet cœur de village: des techniciens du CAUE ont été reçu à la mairie le lundi 30 juillet pour présenter leurs ébauches de travail sur le projet « cœur de village »

Deux axes de travail ressortent principalement :

a)Traversée de Lanzac: Faire des réductions, prévoir des ralentisseurs; créer des massifs, revoir les arrêts de bus et abri bus. b)Aménagement de la place:

Prévoir des parkings supplémentaires

- 2) <u>Projet Champ Panneaux voltaïques</u>: Mr le Maire et Mr Delvert ont reçu l'entreprise URBASOLAR qui nous a sollicité pour l'implantation de panneaux à la Gravière. Une partie du terrain appartient au Département et à l'Etat, une autre partie est propriété de la commune.
 - Ce projet pourrait aussi s'envisager sur du terrain privé à proximité Après visite sur le terrain, l'entreprise va faire une étude de faisabilité et reprendra contact avec nous début septembre.
- 3) Une centenaire à Lanzac :
 - le vendredi 27 juillet, Mme LEDAIN a fêté ces 100 ans. Cette personne est résidente à la maison de retraite à Souillac. Nous lui avons fait livrer des fleurs et Mr le maire lui a rendu visite samedi 28 juillet dans l'après midi.
- 4) Site internet : en cours d'élaboration.
- 5) <u>Visite d'un technicien du SYDED le mardi 24 juillet</u>. Mme Poignet, Mme Guitou et Mr Delvert ont reçu ce technicien qui souhaitait faire un point sur les endroits de la commune où le tri est mal effectué.

Suite à cet état de fait, le technicien du SYDED préconise de faire du porte à porte sur les secteurs posant problèmes afin de sensibiliser les gens au tri.

Un affichage sera fait 10 jours avant afin que nos concitoyens soient informés.

Fin de séance à 21h45